



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020 – 20H30

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

PRESENTS: M. Claude JAOUEN – M. Alain MORI – Mme S. LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MACÉ – M. Marie-Edith MACÉ – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Françoise LERAY – Mme Gaëlle MESTRIES – M. Laurent JEANNE – M. Benjamin LÉON – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Serge ABRAHAM – M. Aroun PAJANIRADJA – Mme Florence BOULLET – M. Laurent MOLEZ – Mme Béatrice VALETTE – M. Mathieu GENTES – Mme Lisa KLIMEK – Mme Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FEREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES:

Mme Sylvie VIROLLE

M. Michel LORÉE

Mme Magali BERTIN
Mme Elise CARPIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent MOLEZ

POUVOIRS: Pouvoir de Mme Sylvie VIROLLE à Mme Ghislaine MARZIN

Pouvoir de M. Michel LORÉE à M. Alain MACÉ

Pouvoir de Mme Magali BERTIN à Mme Gaëlle MESTRIES Pouvoir de Mme Elise CARPIER à M. Mathieu GENTES

1 – ALEC – Bilan 2019 énergétique du patrimoine communal 2019

Après une présentation par M. Paulo Dos Santos, technicien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC), le Conseil municipal a pris acte du bilan énergétique du patrimoine communal pour l'année 2019.

2 – Ecole élémentaire publique – crédits complémentaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, attribue à l'école élémentaire publique des crédits complémentaires à hauteur de 17 236 €.

3 – Covid-19 – exonération des redevances d'occupation du domaine public – soutien au commerce local

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, décide d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020, l'ensemble des occupants exerçant une activité commerciale sédentaire sur le domaine public communal.

4 – Covid-19 – nouvelles mesures budgétaires et comptables exceptionnelles liées à la crise sanitaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir,

- valide le dispositif d'étalement des charges liées à la crise sanitaire du Covid-19 sur 5 ans, à hauteur de 29 409,66 €
- décide la création d'une annexe budgétaire au compte administratif 2020, afin de faciliter la lecture des comptes et la traçabilité des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19.

5 – Budget principal 2020 – décision modificative n°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND) valide la décision modificative n°2 du budget principal 2020, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	BP2020 + DM1	DM N°2	Nouveau budget	
FONCTIONNEMENT		Variation de crédit		
DEPENSES	6 408 969,18	12 470,93	6 421 440,11	
Total D - Chap 67 - Charges exceptionnelles	2 300	800	3 100	
Total D – Chap 65 – Autres charges de gestion courante	524 095,25	7 500	531 595,25	
Total D - Chap 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	281 745,07	-1 711	280 034,07	
Total D - Chap 042 – Dotations aux amortissements et provisions	344 554,10	5 881,93	350 436,03	
TOTAL DEPENSES BUDGET FONCTIONNEMENT	6 408 969,18	12 470,93	6 421 440,11	
RECETTES	6 408 969,18	35 998,66	6 444 967,84	
Total R – Chap 74 – Dotations et participations	1 734 974	6 589	1 741 563	
Total R – Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entres sections	52 952,08	29 409,66	82 361,74	
TOTAL RECETTES BUDGET FONCTIONNEMENT	6 408 969,18	35 998,66	6 444 967,84	
INVESTISSEMENT	BP2020 +DM1	Variation de crédit	Nouveau budget	
DEPENSES	4 538 853,78	336 880,20	4 875 733,98	
Total D-Op 0010 Mairie – Ateliers Municipaux	1 158 456,12	40 000	1 198 456,12	
Total D-Op 0011 – Salle Polyvalente	3 200	700	3 900	
Total D-Op 0014 – Ecole élémentaire	73 021,40	9 000	82 021,40	
Total D-Op 0015 – Salle Omnisport N°2	0	50 000	50 000	
Total D-0020 - Dépenses imprévues (investissement)	240 449,49	-86 543	153 906,49	
Total D-Op 0019– Stade et installations sportives	441 890	261 000	702 890	
Total D-Op 0022- Eglise	279 000	-11 000	281 157	
Total Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	0	73 723,20	73 723,20	
TOTAL DEPENSES BUDGET INVESTISSEMENT	4 538 853,78	336 880,20	4 875 733,98	
RECETTES	4 538 853,78	336 880,20	4 875 733,98	
Total R-Op 0019– Stade et installations sportives	109 457	250 000	359 457	
Total R-Op 0022– Eglise	62 420,97	13 157	75 577,97	
TOTAL RECETTES BUDGET INVESTISSEMENT	4 538 853,78	336 880,20	4 875 733,98	

6 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - modification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND) décide la modification de l'AP/CP « Equipement Multifonctions », telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	Pour mémoire AP votée y compris	Ajustement de l'exercice N	Total cumulé	CREDITS DE PAIEMENTS					
	ajustement			2017	2018	2019	2020	2021	2022
EQUIPEMENT MULTIFONCTIONS	5 961 600	278 400	6 240 000	50 464,84	76 41,04	412 780,23	450 000	3 190 000	2 060 341,89

7 – Budget principal 2020 – rattachement des charges et produits

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, fixe le seuil minimum de rattachement des charges et produits à 1 000 € pour le Budget principal 2020.

8 – Budget assainissement 2020 – rattachement des charges et produits

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix « POUR » (Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD ne prenant pas part au vote), fixe le seuil minimum de rattachement des charges et produits à 1 000 € pour le Budget assainissement 2020.

9 - Taxe d'aménagement - modification du taux et exonérations

Après la présentation de ce point par M. Patrice DUMAS, adjoint en charge des Finances, Mme Christelle RENAUD fait la demande au nom du groupe minoritaire que ce point soit voté au scrutin secret, conformément à l'article 26 du règlement intérieur du Conseil municipal. Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition : 5 membres sont « POUR », 20 membres sont « CONTRE ». En conséquence, ce point est voté à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND) valide les propositions suivantes :

- porter la part communale de la taxe d'aménagement à 5 %,
- confirmer l'exonération de 100 % des surfaces des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 du code de l'urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7 du code de l'urbanisme (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+),
- confirmer l'exonération de 50 % des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 du code de l'urbanisme et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+),
- confirmer l'exonération de 100 % des surfaces des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
- confirmer l'exonération de 50 % des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Et maintient les exonérations suivantes :

- 100 % pour les logements sociaux hors PLAI,
- 50 % au profit des logements financés à l'aide d'un PTZ,
- 100 % au profit des commerces de détail de moins de 400m²,
- 50 % pour les abris de jardin (2016).

10 - Domaine public - extension éclairage public - RD 28 - convention SDE35

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDE35, la subvention d'un montant de 4 297,48 € pour les travaux d'extension de l'éclairage de la RD 28 – Tranche 1, s'élevant à la somme de 21 487,40 € HT.

11 – CCVIA – convention d'occupation du domaine public communale et d'entretien des aménagements

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, valide l'occupation du domaine public pour la pose de deux stations de vélos électriques en libre-service et autorise Monsieur Alain MORI, adjoint au Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.

12 - Lotissement « Les Fontenelles » - rétrocession des espaces communs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir,

- accepte le principe de cession gratuite à la Commune de Melesse des espaces communs de l'opération « Les Fontenelles,
- classe dans le domaine public communal la voirie et les espaces verts,
- classe dans le domaine privé communal l'emprise des transformateurs,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, ainsi que tous les documents nécessaires.

13 – Le Champ Courtin – cession d'une partie des parcelles cadastrées E 1038 et E 1839

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve l'acquisition par la ville de Melesse d'une partie des parcelles E 1038 et E 1839 au prix de 7 €/m², aux conditions précisées dans la délibération.

14 – Budget participatif – comité de pilotage – tirage au sort des représentants des élus et des habitants

Conformément à la délibération n°100 en date du 30 septembre 2020, le Conseil municipal procède à un tirage au sort des élu.e.s qui participeront au comité de pilotage du Budget participatif.

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

Groupe majoritaire (4 élu.e.s)	Groupe minoritaire (1 élu.e)
Françoise LERAY	
Aroun PAJANIRADJA	Yves FEREY
Magali BERTIN	IVESTERET
Michel LORÉE	

Conformément à la délibération n°101 en date du 30 septembre 2020, le Conseil municipal procède à un tirage au sort des habitants qui participeront au comité de pilotage du Budget participatif.

Sur les 8 candidatures reçues, le tirage au sort a donné le résultat suivant :

titulaires	suppléant
Estelle MARQUET	
Marcel JORET	
Jean-Michel FILY	
Florian BESNARD	Patrick BEAUMONT
Gilles LE ROCH	
Sophie GAILLARD	
Françoise GUIGES	

15 – Règlement intérieur du Conseil municipal - adoption

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'il a été défini lors de la séance du 28 octobre 2020.

16 – CCVIA – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) – désignation des représentants du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND) désigne auprès de la CLECT de la CCVIA, Monsieur Patrice DUMAS en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain MORI en tant que représentant suppléant.

17 - SDE35 - modification des statuts - avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, émet un avis favorable sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35).

Affiché le 01/12/2020

Le Maire,